



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Élections communales 2020

Le dimanche 14 juin prochain, les électrices et les électeurs seront appelés aux urnes pour renouveler le Conseil général de Val-de-Travers. 41 places seront à pourvoir à cette occasion.

Pour mémoire, le Conseil général est l'organe suprême de notre commune et a notamment pour attribution l'adoption du budget annuel, des comptes et des règlements communaux. Ses membres sont élus par le peuple selon le système de la représentation proportionnelle pour une période de quatre ans.

En 2020, conformément aux nouvelles dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques, il n'y aura pas d'apparement possible entre partis politiques pour cette élection. Toutefois, le quorum a été abaissé de 10 % à 3 %, c'est-à-dire que le parti qui n'obtient pas au moins

le 3 % des suffrages valables ne pourra pas siéger au sein du Conseil général.

Les partis devront déposer la liste de leurs candidates et candidats au plus tard à midi le lundi 20 avril 2020.

Le Conseil communal sera quant à lui élu par le Législatif le 3 juillet 2020 pour quatre ans également.

Une commune comme la nôtre a besoin de forces vives et de personnes prêtes à s'investir pour le bien commun. Un engagement dans la vie démocratique et politique est nécessaire pour que notre communauté puisse avancer et se développer avec sérénité et confiance. Les autorités communales de Val-de-Travers invitent donc toutes les citoyennes et tous les citoyens à s'engager dans les partis et à participer aux scrutins.



L'histoire de votre musée – Marie et Louison, conservatrice-restauratrice et conservatrice du MRVT, qui s'occupent des collections et de la vie du MRVT depuis trois ans maintenant (24/24)

©MRVT

ANNONCES

Déchetage des sapins de Noël

Afin de permettre le recyclage des sapins de Noël, le service des travaux publics organise une matinée de déchetage, le samedi 11 janvier 2020 de 8 h à 11 h 30 au chauffage à distance (CAD), Grand-Rue 18b, à Couvet.

Si vous êtes intéressé par ce service, veuillez vous rendre sur place avec votre sapin où un employé communal se tiendra à votre disposition pour la suite des opérations.

Arrêté de circulation routière

Arrêté concernant les mesures hivernales et plans

L'arrêté et ses plans sont disponibles sur www.val-de-travers.ch/page/arretes-et-avis-de-circulation.

Consultez la législation communale !

Tous les règlements communaux, ainsi que les arrêtés du Conseil communal et du Conseil général d'ordre public et en vigueur sont mentionnés dans la table des matières du recueil systématique de la législation communale. Ils sont à disposition sur notre site Internet, via le lien suivant : <https://www.val-de-travers.ch/page/recueil-systematique-de-val-de-travers-rsvdt> Un autre document répertoriant ces mêmes dispositions réglementaires communales sous forme chronologique, le RCHVDT, est également disponible sous le chemin précité.

La législation communale se référant au droit hiérarchique supérieur, nous vous invitons également à consulter les droits cantonal et fédéral, via le recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) et le recueil systématique du droit fédéral.

À la recherche d'un emploi ?

Le Conseil communal met au concours :

- Un poste d'assistant socio-éducatif ou d'éducateur de l'enfance (H/F) à 70 %. Délai de postulation : 6 janvier 2020.
- Un poste de garde-bain (H/F) à 80 %. Délai de postulation : 10 janvier 2020.

Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi.

Echo des autorités

Pour la deuxième année consécutive, Val-de-Travers n'est plus une région en pénurie de logements.

Il ressort de la statistique cantonale au 1^{er} juin 2019 que la détente du marché immobilier entamée depuis quelque temps se confirme, comme au plan national. Le taux de logements vacants du canton s'établit à 2,39% (2,04% en 2018).

La statistique annuelle fait apparaître une moyenne de 1,93% de logements vacants au Val-de-Travers, avec des situations très diverses selon les villages.

Couvet et Fleurier, avec respectivement 37 et 57 logements

vacants sont les villages qui offrent le plus de disponibilités, et à l'inverse Môtiers, Boveresse et Saint-Sulpice sont en situation de pénurie avec seulement trois logements vacants pour ces trois villages.

Taux de vacance

Neuchâtel	2.02 %
La Tène	1.86 %
Cornaux	1.69 %
Cressier	0.45 %
Le Landeron	1.37 %
Cortailod	0.97 %
Milvignes	0.97 %
Corcelles-Cormondrèche	0.79 %
Rochefort	0.14 %
La Grande Béroche	1.53 %
Val-de-Ruz	1.53 %
La Sagne	1.11 %

EN BREF

Les vœux des Autorités

Le Conseil communal de Val-de-Travers vous présente ses vœux les meilleurs pour une excellente année 2020.

En façonnant notre destin plutôt qu'en subissant les événements, toutes et tous ensemble nous contribuons à ce que notre avenir soit radieux !

Au nom du Conseil communal, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos parents et amis, de belles fêtes de fin d'année et de Nouvel An.



INFORMATIONS PRATIQUES

RAPPEL - Fermeture des services de l'administration pendant les fêtes

Vous trouverez les horaires de fin d'année des dicastères et services sur notre site Internet : www.val-de-travers.ch/node/1349

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.